



Extrait du Lycée Porte-Océane - Le Havre

<http://porte-oceane.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article306>

Le CVL ?

- Espace famille
- Vie lycéenne
-

Date de mise en ligne : dimanche 7 mars 2010

Copyright © Lycée Porte-Océane - Le Havre - Tous droits réservés

Le conseil de la vie lycéenne formule des propositions :

- sur la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

Le conseil de la vie lycéenne est consulté et informé dans les domaines suivants :

- les principes généraux de l'organisation des études,
- l'élaboration du projet d'établissement,
- l'élaboration ou la modification du règlement intérieur,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves,
- l'information liée à l'orientation et portant sur les études scolaires et universitaires, sur les carrières, l'organisation du temps scolaire,
- les aménagements des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Les avis et propositions du conseil ainsi que les comptes-rendus de séances sont portés à la connaissance ou, le cas échéant, inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

En tant que délégué :

- Je participe aux débats, je fais des propositions, je participe à la mise en oeuvre des actions.
- Je fais remonter les informations concernant ces débats et j'en transmets la synthèse à tous les élèves ou étudiants.